

Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école Jean XXIII



N° de la résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES
ÉCOLE JEAN XXIII**

**Procès-verbal d'une séance du conseil d'établissement tenue le
Mercredi 11 décembre 2024 à 18 h30,
À l'école Jean XXIII**

ÉTAIENT PRÉSENTS

Geneviève Bellavance, parent
Mohammed Bouhrir, parent
Marie-Ève Ostiguy, parent substitut
Mylène Ouellet, parent
Mathieu Robert, parent
Anick Roy, parent
Nicole Dion, enseignante
Nicolas Laliberté, enseignant
Joanie Mongeau, enseignante
Louise Tarte, orthopédagogue
Melanie Berger, personnel de soutien
Josée Malenfant, représentante du personnel du service de garde

PARTICIPAIT ÉGALEMENT

Dominique Benoit, directrice

AUTRES PERSONNES

ÉTAIT ABSENTE

Véronique Labonté, parent

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ;

➤ **PRISE DES PRÉSENCES**

➤ **VÉRIFICATION DU QUORUM**

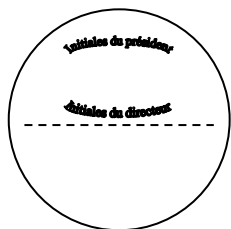
La présidente du conseil d'établissement, Geneviève Bellavance, accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18h35.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;

Il est proposé par Mohammed Bouhrir, et résolu :
QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que déposé.

CÉ # 24-25-029

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école Jean XXIII



N° de la résolution
ou annotation

CÉ # 24-25-030

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2024 ;

Il est proposé par Joanie Mongeau, et résolu :
QUE le procès-verbal de la séance du 30 octobre 2024 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2024 ;

-L'ordre du jour a été mis sur la page Facebook de l'école, comme discuté au dernier CÉ.

5. BONNES NOUVELLES DE L'ÉCOLE ;

- Culture à l'école : Atelier chanson française, très beau projet !
- Bourse Desjardins 2860\$: Pour le projet Game mentor
- Tournoi sport scolaire : Très belle performance de nos élèves !
- Opération Bas de Noël : 11 familles vont recevoir des dons qui seront amassés.
- Activités de Noël
- Projet traîneaux 6^e année : Très beau de les voir travailler et impressionnant de voir leur réalisation !

6. PAROLE AU PUBLIC ;

Pas de public

7. RÉVISION BUDGÉTAIRE ;

École Jean XXIII

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

CONFIRMATION DES MONTANTS REÇUS PAR L'ÉTABLISSEMENT POUR LES MESURES DÉDIÉES ET PROTÉGÉES Année scolaire 2024-2025

Résolution : CÉ # 24-25-031

Considérant l'article 473.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement;

Considérant que les Règles budgétaires de fonctionnement prévoient des mesures transférables au budget des établissements et identifient ces mesures comme étant « dédiées » ou « protégées »;

Considérant l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le centre de services scolaire détermine, pour chaque année scolaire, la répartition de ses revenus en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources (...). Cette répartition doit être effectuée de façon équitable (...) en tenant compte des besoins exprimés par les établissements d'enseignement, des inégalités sociales et économiques auxquelles ceux-ci sont confrontés, de son plan d'engagement vers la réussite et des projets éducatifs de ses écoles et de ses centres;

Considérant les recommandations du comité de répartition des ressources en matière de répartition des mesures dédiées et protégées;

Considérant les recommandations du comité de répartition des ressources en matière de regroupement de certaines mesures dédiées sous la responsabilité d'un service, au bénéfice exclusif de tous les établissements, en respect du principe de subsidiarité où les établissements ont le choix des moyens pour répondre aux besoins des élèves;

Considérant la validation des recommandations du comité de répartition des ressources en comité de consultatif de gestion, où siègent les directions de l'ensemble des établissements;

Considérant les orientations prises par le Centre de services scolaire à la suite de ces recommandations validées;

Le conseil d'établissement confirme que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières lui a transféré les mesures dédiées et protégées suivantes pour l'année scolaire 2024-2025 et que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement :

Mesure	Montant versé par le CSS
11022 – Maternelle 4 ans à temps plein – Volet parents	2 870\$
11043 – Enfant recevant un enseignement à la maison – Primaire	2 866\$
15012 – Aide alimentaire	4 209\$
15014 – Agents en soutien au lien école-famille en milieu défavorisé	2 127\$
15021 – Programme de tutorat – Volets 1 et 2	28 997\$
15023 – À l'école, on bouge!	11 894\$
15024 – Aide aux parents	2 639\$
15031 – Interventions efficace (violence et intimidation)	1 823\$
15084 – Formation continue du personnel scolaire sur l'usage pédagogique des technologies numériques (portion)	581\$
15103 – Acquisition d'œuvres littéraires (2 volets)	5 753\$
15182 – Programme <i>La culture à l'école</i>	
15186 – Sorties scolaires en milieu culturel	10 566\$
15231 – École accessible et inspirante	15 568\$
30011 Volet 3 – Allocation supplémentaire liée à la fréquentation des élèves du préscolaire 4 ans	10 698\$
30012 Volet 3 – Financement lié à la planification, la concertation et la préparation	2 828\$

Le conseil d'établissement confirme que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières lui a transféré les mesures dédiées suivantes pour l'année scolaire 2024-2025 sous forme d'équivalents à temps complet de professionnels et que l'établissement, après avoir choisi la nature des services à recevoir, bénéficie de ces mesures sous forme de services divers :

Mesure	ETP professionnels alloués par le CSS
11023 – Maternelle 4 ans à temps plein – Ressource additionnelle	0,32
15011 – Réussite des élèves en milieu défavorisé – Agir autrement	0,13
15015 – Renforcement des ressources et pratiques dédiées à la réussite en lecture et écriture pour les élèves des milieux les plus défavorisés	0,61
15025 – Seuil minimal de services pour les écoles (portion)	1,14
15312 – Soutien à l'intégration en classe ordinaire des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	0,05
Bonification visant à anticiper les périodes vacantes sur les postes	0,11

Le conseil d'établissement confirme être en connaissance du fait que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières ne lui a pas transféré de sommes pour les mesures dédiées et protégées suivantes dans son budget, celles-ci ayant été regroupées centralement au bénéfice exclusif de tous les établissements. Le conseil d'établissement confirme que l'établissement bénéficie autrement de ces mesures, par exemple sous forme de services, lorsqu'applicable.

Mesure
11021 – Maternelle 4 ans à temps plein – Ressource enseignante
15025 – Seuil minimal de services pour les écoles (portion)
15027 – Soutien à la réussite éducative des élèves doués
15084 – Formation continue du personnel scolaire sur l'usage pédagogique des technologies numériques (portion)
15153 – Soutien à l'organisation du programme de mentorat
15191 – Soutien à l'accompagnement des personnes dans leur démarche de reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle
15313 – Soutien à l'ajout de classes spéciales
15530 – Soutien en mathématiques

Proposé par : Geneviève Bellavance

Appuyé par : Mathieu Robert

Il est proposé par Geneviève Bellavance

Appuyé par Mathieu Robert, et résolu :

QUE le conseil d'établissement confirme les montants reçus par l'établissement pour les mesures dédiées et protégées pour l'année scolaire 2024-2025.

CÉ # 24-25-031

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. SERVICE ÉDUCATIF DE GARDE : RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET PROGRAMME D'ACTIVITÉS ;

Il est proposé par Mylène Ouellet, et résolu :

QUE le conseil d'établissement approuve le programme d'activités du service de garde.

CÉ # 24-25-032

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par Mohammed Bouhrir, et résolu :

QUE le conseil d'établissement approuve les changements apportés aux règles de fonctionnement du service de garde en lien avec le temps pour les devoirs.

CÉ # 24-25-033

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

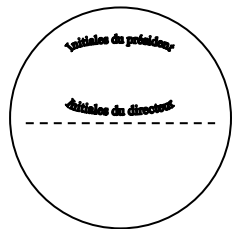
9. SORTIES ET SCTIVITÉS ;

Il est proposé par Mylène Ostiguy, et résolu :

QUE le conseil d'établissement approuve les sorties suivantes :

-Gymnastique Les Hirondelles, pour le préscolaire le 6 février 2025. Le coût pour l'autobus et l'activité est de 14.12\$ par élève.

-Fort Débrouillard, pour les classes 311 et 312 le 10 juin 2025. Le coût pour l'autobus et l'activité est de 47.71\$ par élève.



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école Jean XXIII



N° de la résolution
ou annotation

-Ski de fond et raquette pour les classes 321 et 322 pour le 5 février 2025. Le coût pour le transport en autobus et l'activité est de 26.25\$ par élève.
-Le Grand Verglas (improvisation), pour 12 élèves le 24 janvier 2025. Le coût pour le transport en autobus est de 52.85\$ par élève.
-Sortie à Québec, pour les classes de 312 et 322 le 8 mai 2025. Le coût pour le transport en autobus et l'activité est de 60.27\$ par élève.

CÉ # 24-25-034

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

10. FONDS À DESTINATION SPÉCIALE/LEVÉES DE FONDS ;

Il est proposé par Anick Roy, et résolu :
QUE le conseil d'établissement approuve l'état de situation du fonds à destination spéciale.

CÉ # 24-25-035

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

11. PRÊT DE LOCAUX ;

Il est proposé par Mohammed Bouhrir, et résolu :
QUE le conseil d'établissement approuve le prêt du gymnase pour l'activité du Père Noël du 30 novembre 2024.

CÉ # 24-25-036

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

12. COMITÉ DE PARENTS ;

6 novembre : formation obligatoire C.É. – rencontre à distance – rapport trésorerie – parole aux membres – plan triennal.

4 décembre : Plan triennal – rapport trésorerie – assemblée générale – comité de parents – comité consultatif EHDA – transport scolaire – applications utilisées – calendrier scolaire.

13. CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS ;

14. VARIA ;

Problème pour l'arrivée et le départ des autobus (vitesse, non-respect de la signalisation). Nous allons faire des recommandations à la municipalité pour un retour avec les policiers et essayer de trouver d'autres solutions.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ;

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par
Mélanie Berger, et résolu :
QUE la séance soit levée, à 19h56.

CÉ # 24-25-037

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Geneviève Bellavance, présidente

Dominique Benoit, directrice